

Principe

Quand une personne physique exploite une entreprise en son propre nom, on parle de raison individuelle. L'entreprise n'existe pas légalement de manière indépendante. Aux yeux de la loi, seule la personne physique propriétaire de l'entreprise existe.

D'un point de vue comptable, il est possible, mais pas obligatoire, de tenir un compte dans lequel est inscrit tout ce qui concerne les relations entre le-la propriétaire et l'entreprise.

Il s'agit du compte *Privé*.

Le revenu global du (de la) propriétaire

Le revenu global du (de la) propriétaire se compose de trois éléments :

- Un salaire pour son travail dans l'entreprise
- Des intérêts pour les capitaux propres mis à disposition de l'entreprise
- Le résultat de l'entreprise (+ bénéfice net ou - perte nette) pour le risque entrepreneurial pris.

Ecritures :

Salaire du (de la) propriétaire : **Salaire à Privé**

Intérêts sur les fonds propres : **Charges financières à Privé**

Bénéfice net : **Résultat à Privé**

Perte nette : **Privé à Résultat**

Les prélèvements du (de la) propriétaire

Tout ce que le- la propriétaire prélève est porté au débit du compte Privé.

Exemples :

- Prélèvement d'un bureau pour la fille du (de la) propriétaire : Privé à Mobilier
- Prélèvement au bancomat pour ses propres besoins : Privé à Banque
- Paiement d'une facture personnelle non comptabilisée : Privé à Caisse, Banque ou Poste
- Paiement des primes d'assurance du (de la) propriétaire : Privé à Caisse, Banque ou Poste
- Prélèvement de marchandises pour ses propres besoins : Privé à Prestations propres

La variation de fortune

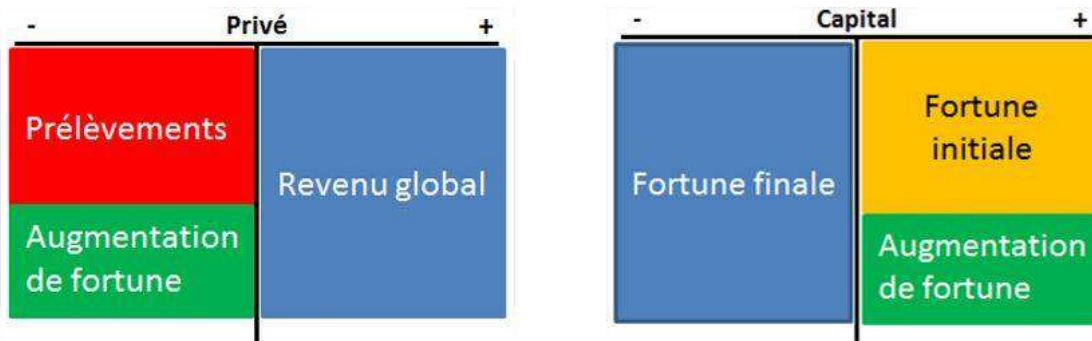
Selon le revenu global auquel le propriétaire a droit et les prélèvements qu'il a fait, la fortune de l'entreprise va varier.

3 cas sont possibles :

1. Les prélèvements correspondent au revenu global => pas de variation de fortune
2. Les prélèvements sont inférieurs au revenu global => la fortune de l'entreprise augmente
3. Les prélèvements sont supérieurs au revenu global => la fortune de l'entreprise diminue.

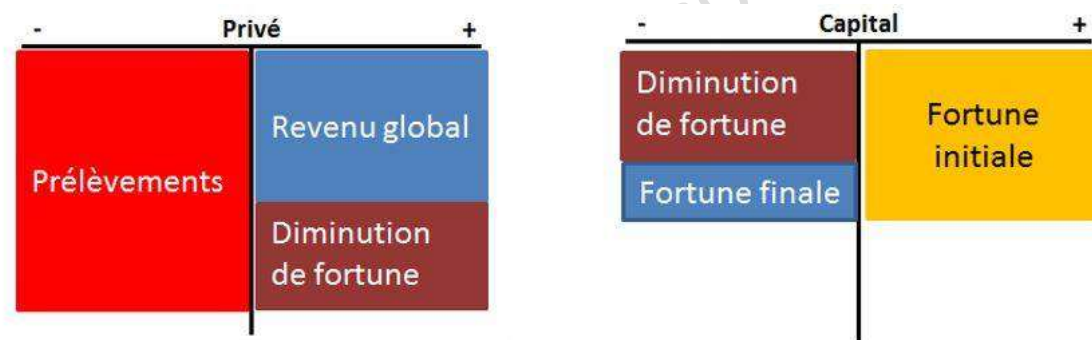
Exemple d'augmentation de fortune :

- Prélèvements < Revenu global => augmentation de fortune
- Ecriture comptable de l'augmentation de fortune : Privé à Capital



Exemple de diminution de fortune :

- Prélèvements > Revenu global => diminution de fortune
- Ecriture comptable de la diminution de fortune : Capital à Privé



Les impôts du propriétaire

Aux yeux de la loi, l'entreprise en raison individuelle n'existe pas. L'Etat perçoit ses impôts auprès du propriétaire de l'entreprise. L'ensemble des revenus et de la fortune du (de la) propriétaire sert de base de calcul.

Ainsi, l'impôt anticipé prélevé sur les intérêts créanciers de l'entreprise sera déduit du montant total des impôts dus par le propriétaire.

Exemple :

Impôt total dû par le propriétaire	:	CHF 20'000			
- Impôt anticipé prélevé à la source par l'AFC	:	- CHF 850	→ Privé	à Créance AFC	CHF 850
Montant restant à payer	:	CHF 19'150	→ Privé	à Banque	CHF 19'150